

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

**Membres excusés** : M. MARTIN - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI**Membres absents** :

## OBJET DE LA DELIBERATION

**Fourniture de services de télécommunications - Groupement de commandes constitué de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et des régies personnalisées du Grand Théâtre et de la Vapeur - Renouvellement des marchés - Mise en appel d'offres - Lancement de la consultation - Signature des marchés**

Monsieur Mekhantar, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les marchés actuels de télécommunications de la Ville sont répartis en six lots :

- lot n°1 : abonnements et raccordements des accès numériques primaires et de base,
- lot n°2 : abonnements et raccordements au réseau téléphonique commuté analogique,
- lot n°3 : acheminement du trafic téléphonique taxé à partir des sites fixes,
- lot n°4 : liaisons fixes louées,
- lot n°5 : moyens de télécommunications de type GSM (téléphonie mobile),
- lot n°6 : accès Internet.

Ces marchés concernent la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale ainsi que les régies du Grand Théâtre et de La Vapeur.

Ils ont été passés avec la société France Télécom pour les lots n°1, n°2, n°3, n°4 et n°6.

Le lot n°5 a été attribué à la société SFR.

Il s'agit de marchés à bons de commande qui expireront le 31 décembre 2008.

Il est donc proposé de lancer un appel d'offres ouvert, conformément à l'article 57 du code des marchés publics, pour la passation de nouveaux marchés.

Afin de tenir compte de l'évolution de l'offre et dans l'objectif d'optimiser les coûts, il est préconisé de revoir l'allotissement des marchés comme suit :

- lot n°1 : téléphonie fixe : abonnements, trafic entrant et trafic sortant non accessible en présélection, pour toutes les liaisons à l'exception des liaisons T2,
- lot n°2 : téléphonie fixe, raccordement direct : abonnements, trafic entrant et trafic sortant pour les liaisons T2, trafic sortant accessible en présélection pour les autres liaisons,
- lot n°3 : fourniture des services de téléphonie mobile et des terminaux associés,
- lot n°4 : fourniture d'accès Internet à débit symétrique garanti et services associés,
- lot n°5 : fourniture d'accès Internet à débit asymétrique non garanti et services associés,
- lot n°6 : services d'interconnexion IP pour raccordement de sites isolés sur le réseau de la Ville.

Compte tenu du caractère fluctuant des besoins d'une année à l'autre, ces marchés à bons de commande seraient passés sans seuil financier.

Globalement, la dépense annuelle pour l'ensemble des lots peut être estimée à environ 700 000 € TTC.

Les marchés seraient conclus pour une durée d'un an. Ils pourraient être reconduits deux fois pour une nouvelle période annuelle, portant ainsi la durée totale à trois ans maximum.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° m'autoriser à lancer, au nom du groupement de commandes constitué de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et des régies personnalisées du Grand Théâtre et de La Vapeur, la procédure de renouvellement des marchés de fourniture de services de télécommunications, par voie d'appel d'offres ouvert, en application de l'article 57 du code des marchés publics, dans les conditions proposées ;

2° m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3° m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics ;

4° dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de chaque entité.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

- 8 JUIL. 2008

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,

Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 08/07/08

Alain MILLOT